



Sécurité routière 86

N°7 - novembre 2014

ÉDITO

Au plan national, on constate en octobre 2014, une nouvelle hausse de la mortalité routière. L'année 2014 s'annonce donc, malheureusement, comme la première année d'augmentation de la mortalité routière depuis douze ans. Dans la Vienne, on déplore une nouvelle hausse du nombre de blessés et d'accidents corporels, par rapport au mois d'octobre 2013, et également une forte augmentation du

nombre de personnes tuées et hospitalisées. Ce constat est préoccupant et illustre qu'en matière de sécurité routière rien n'est jamais acquis. Les actions de prévention doivent, en conséquence, s'adresser à tous les publics. C'est le sens du partenariat noué entre la Préfecture de la Vienne et l'association Générations mouvement. Il est primordial de permettre aux plus âgés d'entre nous, de conserver

l'autonomie offerte par la conduite, dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

L'appel à projets pour le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2015 sera lancé dès le 1er décembre. J'espère qu'il suscitera la présentation de nombreuses et riches actions de sécurité routière.

Bonne route en toute sécurité !



Jérôme Harnois
Directeur de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois : Le régime de priorité

Les panneaux  et 

indiquent le régime de priorité régissant le franchissement de la prochaine intersection rencontrée.

Dans le premier cas les conducteurs bénéficient d'une priorité de passage ponctuelle. Dans le second, ils doivent céder le passage à droite.

Le panneau  indique

la classification de la voie en route prioritaire (rappelant par là même son caractère à grande circulation). Le conducteur bénéficie d'une priorité de passage sur l'ensemble des intersections jusqu'au panneau



À noter que l'absence de panneau sur une route non classée à grande circulation indique un régime de « priorité à droite ».

Attention : la notion de « priorité » doit avant tout être analysée comme une obligation de « cédez le passage aux autres usagers » pour les conducteurs concernés par cette prescription.

Elle permet, entre autre, de déterminer les responsabilités en cas d'accident, mais ce n'est pas un droit absolu, garant de sécurité pour leurs bénéficiaires :

toute intersection se doit donc d'être abordée et franchie en sécurité par l'ensemble des usagers en tenant compte des circonstances (visibilité, encombrement, probabilité d'avoir été perçu...).

Les chiffres du mois

	octobre 2013	octobre 2014	variation
Accidents	24	36	+ 12
Tués	1	3	+ 2
Blessés	34	50	+ 16
dont blessés hospitalisés	14	25	+ 11

	janvier à octobre 2013	janvier à octobre 2014	variation
Accidents	240	327	+ 87
Tués	21	20	- 1
Blessés	313	454	+ 141
dont blessés hospitalisés	139	168	+ 29

Sensibilisation des seniors en partenariat avec Générations mouvement

Les actions de sécurité routière à destination d'un public senior constituent l'une des priorités définies par le Plan départemental d'actions de sécurité routière 2014 du département. Dans ce cadre, la préfecture de la Vienne a noué un partenariat avec l'association Générations mouvement (ex-fédération des aînés ruraux) pour sensibiliser les dirigeants des clubs du département, à l'occasion des réunions de secteur organisées par canton en novembre et décembre. En effet, si cette population n'est pas particulièrement sur-représentée dans l'accidentalité locale, les plus de 75 ans ont payé un lourd tribut dans la mortalité routière ces dernières



années : 8 personnes de plus de 75 ans ont perdu la vie sur les routes de la Vienne en 2012 et 4 en 2013. Au cours d'interventions de 45 minutes, les intervenants départementaux de sécurité routière abordent à la fois les problématiques relatives au senior piéton, en rappelant l'importance d'être bien visible

ainsi que le bon positionnement sur la chaussée, et les questions liées au senior conducteur. Ainsi, les cas fréquents d'accidents en intersection sont expliqués et des conseils pratiques pour pallier les difficultés physiologiques liées au vieillissement (raideur de la nuque, baisse de l'audition, allongement du temps de réaction...) sont dispensés. À cette occasion, les pictogrammes relatifs aux effets sur la conduite figurant sur les emballages des médicaments, sont également décryptés.

Ces interventions, très vivantes, et participatives suscitent de nombreuses remarques des personnes présentes.

L'acteur de sécurité routière du mois :

*Patrick VALENGIN -
IDSR et membre de la FFMCS86*

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Le désir de se rendre utile, de ne pas rester inactif à la retraite et de faire profiter d'une expérience professionnelle, le tout lié à un concours de circonstances et une rencontre. Membre de la FFMCS86, à l'occasion d'une action de motards, je constate qu'en matière de sécurité certains points liés à l'encadrement de ce type de manifestation pourraient être améliorés. J'adresse donc une fiche aux membres du bureau de la FFMCS86 et à l'occasion d'une réunion j'en discute avec J.B TERRIOT et R. FRADET (tous deux IDSR). Ils m'apprennent ce que sont les IDSR et me proposent de me rejoindre à eux. Richard FRADET m'invite à me joindre à lui à l'occasion d'une action menée au collège de Vivonne le contact était pris avec la coordination sécurité routière de la préfecture et la machine s'est mise en route progressivement. C'est ainsi que je suis devenu IDSR le 21 juin 2011.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?



En tant que motard je suis naturellement plus attiré par les actions menées dans ce domaine et celles qui sont conduites dans les collèges et lycées ont un côté pédagogique plus marqué. En effet, à chaque classe c'est un nouveau défi. Capter l'attention des jeunes et faire en

sorte qu'ils ne subissent pas la séance mais au contraire qu'ils se l'approprient. La récompense, c'est lorsque à la fin de l'intervention un ou plusieurs jeunes viennent nous trouver et demandent des informations complémentaires. A l'autre bout de la chaîne, les actions entreprises auprès des seniors sont également très valorisantes, car là aussi il est parfois plus difficile de faire admettre certaines réalités aux anciens qui, fort de leurs certitudes, campent sur leurs positions.

L'AGENDA

01 décembre :
Lancement de l'appel à projets pour le Plan départemental d'actions de sécurité routière 2015 (les documents seront disponibles sur le site : www.vienne.gouv.fr).

2 décembre :
Sensibilisation des seniors en partenariat avec Générations mouvement à Saint-Maurice-la-Clouère.

3 et 4 décembre :
Ateliers sécurité routière pour les militaires du Régiment d'Infanterie et de Chars de marine de Poitiers.

du 8 au 12 décembre :
Opération « 10 de conduite jeunes » organisée à la Maison familiale et rurale de Fonteveille à Châtelleraut, par Groupama prévention et la Gendarmerie nationale.